

Arrêté préfectoral

établissant la liste des terrains de camping et de stationnement de caravanes soumis à un risque naturel ou technologique prévisible

Le Préfet de l'Ariège

- Vu** le Code de l'environnement ;
 - Vu** le Code de l'urbanisme ;
 - Vu** le Code de la sécurité intérieure ;
 - Vu** le Code général des collectivités territoriales ;
 - Vu** le décret n° 94-614 du 13 juillet 1994 relatif aux prescriptions permettant d'assurer la sécurité des occupants des terrains de camping et de stationnement des caravanes soumis à un risque naturel ou technologique prévisible ;
 - Vu** le décret n°95-260 du 8 mars 1995 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;
 - Vu** le décret du président de la République du 22 octobre 2025, nommant M. Hervé BRABANT en qualité de préfet de l'Ariège ;
 - Vu** l'instruction du Gouvernement du 6 octobre 2014 relative à l'application de la réglementation spécifique aux terrains de camping et de caravanage situés dans les zones de submersion rapide ;
 - Vu** l'arrêté préfectoral du 9 mai 2022 établissant la liste des campings et de stationnement des caravanes soumis à un risque naturel ou technologique prévisible ;
 - Vu** les avis rendus en réunion plénière de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité en date du 24 avril 2026 ;
- Sur** proposition de Madame la directrice de Cabinet du Préfet de l'Ariège.

A R R Ê T E

Article 1 :

L'arrêté préfectoral du 9 mai 2022 établissant la liste des campings et de stationnement des caravanes soumis à un risque naturel ou technologique prévisible est abrogé.

Article 2 :

La liste des terrains de camping et de stationnement des caravanes soumis à un risque naturel ou technologique prévisible dans le département de l'Ariège est annexée au présent arrêté.

Article 3 :

Pour les campings de la liste A de l'annexe sus-mentionnée, la fréquence des visites de la sous-commission départementale pour la sécurité des occupants des terrains de camping et de stationnement des caravanes est portée à deux ans.

Article 4 :

Pour les campings de la liste B de l'annexe sus-mentionnée, la fréquence des visites de la sous-commission départementale pour la sécurité des occupants des terrains de camping et de stationnement des caravanes est portée à deux ans.

Article 5 :

Pour les campings de la liste C de l'annexe sus-mentionnée, la fréquence des visites de la sous-commission départementale pour la sécurité des occupants des terrains de camping et de stationnement des caravanes est portée à trois ans.

Article 6 :

Pour les campings de la liste D de l'annexe sus-mentionnée, la fréquence des visites de la sous-commission départementale pour la sécurité des occupants des terrains de camping et de stationnement des caravanes est portée à cinq ans.

Article 7 :

Les terrains de camping et de stationnement de caravanes inscrits sur cette liste doivent être dotés de dispositifs permettant d'assurer l'information, l'alerte et l'évacuation des occupants.

Un cahier de prescriptions de sécurité sera mis en place dans chaque terrain de camping et intégré au Plan Communal de Sauvegarde de la commune concernée.

Article 8 :

Une copie du présent arrêté est adressée aux maires des communes concernées.

Il sera affiché en mairie et notifié par les maires aux exploitants des terrains concernés.

Article 9 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de l'autorité qui l'a délivré.

Article 10 :

La directrice de cabinet du préfet de l'Ariège, les sous-préfets des arrondissements de Foix, Pamiers et de Saint-Girons, le directrice départementale des territoires, le chef du service interdépartemental de restauration des terrains en montagne, le directeur départemental des services d'incendie et de secours, le colonel commandant le groupement de gendarmerie de l'Ariège, le directeur départemental de la police nationale et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et sur le site internet de la préfecture.

Fait à Foix, le 26 mai 2026

Le Préfet,

SIGNE

Hervé BRABANT

Annexe de l'arrêté préfectoral établissant la liste des campings et de stationnement des caravanes soumis à un risque naturel ou technologique prévisible

➤ **A** – Liste des terrains de camping et de stationnement des caravanes du département de l'Ariège soumis à des **aléas forts et soudains et ainsi exposés à un risque naturel ou technologique prévisible majeur** nécessitant des mesures de mise en sécurité, d'information de ces mesures de sécurité et d'évacuation classés difficilement évacuables en cas de crue selon les termes de l'instruction du 6 octobre 2014 :

Commune	Nom du camping	Risque	Bassin Versant
ARTIGAT	Les Eychecadous	Inondation/Crue torrentielle	Lèze
AULUS LES BAINS	Le Couledous	Inondation/Crue torrentielle	Salat
LUZENAC	Le Castella	Crue torrentielle	Ariège
ORLU	Les loules	Inondation	Ariège
SEIX	Les Bourières	Inondation et érosion de berge	Salat

➤ **B** - Liste des terrains de camping et de stationnement des caravanes du département de l'Ariège soumis à des **aléas forts et ainsi exposés à un risque naturel ou technologique prévisible majeur** nécessitant des mesures de mise en sécurité, d'information de ces mesures de sécurité et d'évacuation en cas de crue en raison de leur importance et du nombre de campeurs accueillis :

Commune	Nom du camping	Risque	Bassin Versant
TARASCON SUR ARIEGE	Le Pré Lombard	Inondation, chute de blocs	Ariège

➤ **C** - Liste des terrains de camping et de stationnement des caravanes du département de l'Ariège soumis à **des aléas forts et ainsi exposés à un risque naturel ou technologique prévisible majeur** nécessitant des mesures de mise en sécurité, d'information de ces mesures de sécurité et d'évacuation :

Commune	Nom du camping	Risque	Bassin Versant
ALLIAT	Les Grottes	Inondation	Ariège
ASTON	Le Pas de l'Ours	Inondation	Ariège
AUGIREIN	Camping La vie en Vert (La Bellongue)	Crue torrentielle	Salat
AUZAT	La Vernière	Inondation	Ariège
BASTIDE DE SEROU (LA)	L'Arize	Inondation	Arize
BIERT	Le Peyrat	Inondation, crue torrentielle	Salat
CABANNES (LES)	Pays de Beille (ex Le Bois de Boulogne)	Inondation	Ariège
CAPOULET-JUNAC	La Prairie	Crue torrentielle	Ariège
FOSSAT (LE)	Laillères	Inondation	Lèze
FOUGAX ET BARRINEUF	Les Buis	Inondation	Hers Vif
MAS D'AZIL (LE)	Le Petit Pyrénéen	Inondation	Arize

MAZERES	La Bastide	Inondation	Ariège
MERENS LES VALS	Ville de Bau	Inondation, crue torrentielle	Ariège
MONTFERRIER	La Fount de Sicre	Crue torrentielle	Hers Vif
ORNOLAC USSAT LES BAINS	Ariège Evasion	Inondation	Ariège
OUST	Les 4 Saisons	Inondation	Salat
PAMIERS	L'Apamée	Inondation	Ariège
RIEUX DE PELLEPORT	Les Mijeannes	Inondation	Ariège
SAVIGNAC LES ORMEAUX	Le Malazéou	Inondation	Ariège
SEIX	Le Haut Salat	Inondation, érosion de berge	Salat
SENTEIN	La Grange	Inondation, crue torrentielle	Salat
SOUEIX-ROGALLE	La Claire	Inondation	Salat

➤ **D** - Liste des terrains de camping et de stationnement des caravanes du département de l'Ariège soumis à des **aléas forts ou moyens et ainsi exposés à un risque naturel ou technologique prévisible d'intensité et/ou d'emprise localisée** nécessitant des mesures de mise en sécurité, d'information de ces mesures de sécurité et d'évacuation adaptées :

Commune	Nom du camping	Risque	Bassin versant
HOSPITALET PRES L'ANDORRE(L) *	Camping municipal La Porte des Cîmes	Avalanche	Sans objet
OUST	La Côte	Erosion de berge	Salat
USTOU	Le Montagnou	Crue torrentielle	Salat
BIERT	L'Azaïgouat	Crue et érosion de berge	Salat
COS	Le Rieutord	Crue	Ariège
ENCOURTIECH	Le Pont du Nert	Chute de bloc	Salat
MONTGAILHARD	La Roucateille	Inondation	Ariège
QUERIGUT	Le Bosquet	Crue	Aude
VICDESSOS	La Bexanelle	Inondation	Ariège

* Pas de programmation de visite fixe mais suivi administratif : camping exposé au risque avalanche mais ouvert hors des périodes de risque

➤ Liste des terrains de camping et de stationnement des caravanes du département de l'Ariège qui seront classés dans les listes A-B-C ou D après une visite initiale d'évaluation des risques :

Commune	Nom du camping	Risques
AIGUES-VIVE	Camping La Serre Ecotourisme	Feux de forêts
ALBIES	Camping municipal La Coume	Feux de forêts
ARIGNAC	Aire naturelle la Bernière (Camping la Bernière)	Feux de forêts
ASCOU	Camping Ascou La Forge	Feux de forêts
ASTON	Parc Résidentiel de Loisirs - Les Granges de Léo	Feux de forêts
BELLOC	Camping Le Roc Del Rey	Feux de forêts
BENAIX	Camping le Mathibot	Feux de forêts
CAMON	Camping Domaine de La Besse	Feux de forêts
CAMON	Camping La Pibola	Feux de forêts
CASTILLON-EN-COUSERANS	Camping Municipal Les Vignes	Feux de forêts
DUN	Camping des Vignes	Feux de forêts
DURFORT	Camping Le Bourdieu	Feux de forêts
ESCOSSÉ	Chalets & Camping Villa Mayari (ex Camping le bon choix)	Feux de forêts
FABAS	Camping à la ferme Équiloisirs	Feux de forêts
FOIX	Camping du Lac	Feux de forêts
FOUGAX-ET-BARRINEUF	La Taillade de Montségur	Feux de forêts
GARANOU	Parc résidentiel de loisirs Les Théoglines	Feux de forêts
GAUDIES	Ferme de Cathala (camping à la ferme)	Feux de forêts
GUDAS	Camping naturiste Millefleurs	Feux de forêts
LAVELANET	AERA (Camping Village Le Pré Cathare)	Feux de forêts
LE FOSSAT	Camping à la Ferme de Castel Pouzouilh	Feux de forêts
LE MAS D'AZIL	Camping à la ferme "Vergers de Sésame"	Feux de forêts
LE MAS D'AZIL	CAMPING MUNICIPAL CASTAGNES	Feux de forêts
LE PLA	La pradaille	Feux de forêts
LE VERNET D'ARIEGE	Aire de camping Le Canteraines	Feux de forêts
LERAN	Camping La Régate	Feux de forêts
LES CABANNES	SARL GITYCIME (L'OUSTALOUS)	Feux de forêts
LES-BORDES-SUR-ARIZE	Chalets de Laouzy	Feux de forêts
LIEURAC	Camping L'Amaranthe	Feux de forêts
LORDAT	Camping à la ferme du Château de Lordat (Berbescou)	Feux de forêts

MASSAT	Camping Le Pouech	Feux de forêts
MAUVEZIN-DE-PRAT	Camping de l'Estelas	Feux de forêts
MERCUS-GARRABERT	Camping du Lac	Feux de forêts
MIREPOIX	Camping Les Nysades	Feux de forêts
MONTAUT	Camping à la ferme Domaine de Montaut	Feux de forêts
MONTBEL	Aire naturelle Le Fort	Feux de forêts
MONTJOIE-EN-COUSERANS	Camping Les Champs de Gaya	Feux de forêts
MONTJOIE-EN-COUSERANS	Camping Audinac-les-Bains	Feux de forêts
MOULIS	Camping Amour d'Ariège	Feux de forêts
SAINT-GIRONS	Camping Parc de Paletes	Feux de forêts
SAINT-JEAN-DE-VERGES	Camping Ferme de Marseillas	Feux de forêts
SAVIGNAC-LES-ORMEAUX	Camping Paradis La Marmotte (le Moulin de LAURENT)	Feux de forêts
SEIX	Camping Aunac La Souleille	Feux de forêts
SEIX	Camping Au songe du Valier	Feux de forêts
SORGEAT	Camping municipal de la prades	Feux de forêts
SURBA	Camping Le Sédour	Feux de forêts
UNZENT	Camping du Lac de la Laure	Feux de forêts
USTOU	Camping Municipal d'Ustou	Feux de forêts
VILLENEUVE-DU-LATOU	Camping de la Graousse (Jean MAZEL)	Feux de forêts
VENTENAC	Comelongue	Feux de forêts
VERDUN	Camping à la ferme Vallée de Beille	Feux de forêts